



PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Avec publication de l'étude d'impact

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Carrière sise lieux-dits « La Baume » et « Le Ginestet » COMMUNE de TOURTOUR

SARL Giraud et Fils

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2017, une enquête publique se déroulera pendant 31 jours : du mercredi 3 janvier au 2 février 2018 (inclus), en mairie de TOURTOUR, concernant une demande d'autorisation d'exploiter la carrière, sise lieux-dits « La Baume » et « Le Ginestet », sur le territoire de cette commune, présentée par la SARL Giraud et Fils, dont le siège social est situé : Quartier Crêbe Cœur à Tourtour (83690).

Le projet présenté concerne notamment :

- l'exploitation de la carrière pour une durée de trente ans, incluant la remise en état,
- une extension de l'emprise de 4,7 ha, soit une surface totale de 6,3 ha,
- une production maximale annuelle de 200 000 tonnes,
- un approfondissement sous le carreau actuel jusqu'à la cote 572 m NGF,
- l'exploitation d'installations de traitement de matériaux.

Ces installations relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques 2510-1 et 2515-1 b.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairie de Tourtour pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables des bureaux.

Il est, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques/ environnement/Plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/Plans et projets par communes/Tourtour),
- de manière dématérialisée sur un poste informatique, à la mairie de Tourtour, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Christian RAVIART, général de division de l'armée de terre 2^o section, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, pour les besoins de cette enquête, par le tribunal administratif de Toulon.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Tourtour, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 3 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le mardi 16 janvier 2018, de 14h30 à 17h00
- le samedi 20 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le vendredi 26 janvier 2018, de 09h00 à 12h00
- le vendredi 2 février 2018, de 14h30 à 17h00

Un registre sera tenu à la disposition du public en mairie de Tourtour sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées. Celles-ci pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Tourtour ou par voie électronique à l'adresse suivante : carrietourtour-epvar@administrations83.net

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Tourtour, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site de la préfecture du Var.

À l'issue de l'enquête, le préfet du Var, après consultation de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Var, sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire ou du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture.